

## Séance du 27 mars 2015

Le 27 mars 2015, à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 23 mars 2015.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12

### Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Laurence WOTHKE, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Yvon PETIT, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Florence ZINS, Madame Alexandra ESCHENBRENNER, Monsieur Gilles BOTZUNG, Monsieur Vincent DERR.

### Membres absents excusés :

Madame Eliane STAEHLE, Madame Sandrine BACH, Madame Laurette CHATILLON.

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV de la séance du 29 janvier 2015
- 2) Comptes administratifs 2014
- 3) Comptes de gestion 2014
- 4) Affectation des résultats 2014
- 5) Vote des taux des trois taxes directes locales
- 6) Budgets primitifs 2015
- 7) Vente d'un terrain au lotissement
- 8) Demande de subvention pour acquisition d'une collection de base
- 9) Désignation des représentants de la commune siégeant au Comité de Pilotage dans le cadre de l'élaboration du PLUI
- 10) Programme des travaux en forêt communale
- 11) Location de locaux professionnels pour la mairie
- 12) Convention d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles
- 13) Personnel communal : modification du temps de travail
- 14) Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Bitche/Niederbronn
- 15) Demandes de subvention
- 16) Divers

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le PV de la séance du 29 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'adopter le PV de la séance du 29 janvier 2015.

## 2. Comptes administratifs 2014

NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

### a) Budget principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond GROMCZYK, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
<b>Recettes</b>	377 035,12	848 850,07	1 225 885,19
<b>Dépenses</b>	190 841,07	696 759,90	887 600,97
<b>Résultat année N</b>	<b>186 194,05</b>	<b>152 090,17</b>	<b>338 284,22</b>
<b>Résultat année N-1</b>	<b>- 81 412,87</b>		<b>- 81 412,87</b>
<b>Résultat global</b>	<b>104 781,18</b>	<b>152 090,17</b>	<b>256 871,35</b>

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

### b) Budget lotissement Bellevue

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond GROMCZYK, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014 du lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
<b>Résultat année N</b>	<b>- 32 210,73</b>	<b>0,00</b>	<b>- 32 210,73</b>
<b>Résultat année N-1</b>	<b>120 122,93</b>	<b>- 1283,59</b>	<b>118 839,34</b>
<b>Résultat global</b>	<b>87 912,20</b>	<b>-1283,59</b>	<b>86 628,61</b>

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

### **c) Budget lotissement A l'Orée des Champs**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond GROMCZYK, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014 du lotissement, A l'Orée des Champs, pour lequel aucune écriture n'a été passée et qui peut donc se résumer ainsi :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Cumulé</b>
<b>Recettes</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat année N</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

## **3. Comptes de gestion 2014**

### **NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2014 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2014, accompagnés des états de développement des

comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états de restes à payer, aussi bien pour le budget principal que pour le budget annexe lotissement Bellevue et le budget annexe lotissement A l'Orée des Champs;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les *opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures* ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 sur le budget principal et les deux budgets lotissements ;

2° Statuant sur l'exécution du budget principal et des deux budgets lotissement de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 pour les budgets suivants :
  - budget principal,
  - budget lotissement Bellevue,
  - budget lotissement A l'Orée des Champs

n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **4. Affectation des résultats 2014 : budget principal**

**NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)**

### **Budget principal**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Armand NEU, maire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du même exercice
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement, au compte 1068 du budget primitif 2014, à hauteur de **152 091** euros.

## 5. Vote des taux des trois taxes directes locales

### NOMENCLATURE ACTE : 7.2 FISCALITE

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 299 154 euros,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :
  - Taxe d'habitation 10,53 %
  - Foncier bâti 12.31 %
  - Foncier non bâti 56,78 %
  
- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## 6. Budgets primitifs 2015

### NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

#### a) Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2015 qui se résument comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	843 754	843 754
Investissement	901 984	901 984

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

#### b) Budget lotissement Bellevue

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2015 qui se résument comme suit :

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	542 056	542 056
Investissement	411 284	411 284

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

### **c) Budget lotissement A l'Orée des Champs**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2015 qui se résumant comme suit :

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	100 000	100 000
Investissement	50 000	50 000

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

## **7. Vente d'un terrain au lotissement**

### **NOMENCLATURE ACTE : 3.2 ALIENATIONS**

#### **Lot n° 33**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition par Monsieur Martial MEYER, domicilié à METZ, 16 rue des Tilleuls, du lot n° **33** au lotissement Bellevue.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de céder à Monsieur Martial MEYER, domicilié à METZ, 16 rue des Tilleuls, le lot n° **33** au lotissement Bellevue. autorisé par arrêté du 24 avril 2006 et certificat du 21 décembre 2006, cadastré section 4, parcelle n° 485/453, d'une contenance de 8,22 ares, au prix de 31 236,00 € H.T., soit 37 483,20 € T.T.C. ;
- Dit que la présente vente est faite conformément aux conditions de réglementation définies par délibération du 01 décembre 2006 et certificat d'achèvement des travaux du 21 décembre 2006 ;
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié établi par Maître SEITLINGER, notaire à Rohrbach-lès-Bitche.

## **8. Demande de subvention pour acquisition d'une collection de livres**

### **NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS**

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Département de la Moselle, la commune peut bénéficier tous les deux ans d'une aide de 1500 € pour la mise à niveau ou le développement de la collection de base de la bibliothèque.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie-Jeanne SCHULLER, en charge des affaires de la bibliothèque.

Madame SCHULLER précise que la bibliothécaire propose d'acquérir des ouvrages en gros caractères, dont le confort de lecture plaît à un grand nombre de lecteurs.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir une collection de livres à gros caractères, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de la Moselle,
- Approuve l'inscription de la dépense au budget primitif 2015,
- S'engage à respecter les conditions d'attribution de l'aide définies par la convention de partenariat.

## **9. Désignation des représentants de la commune siégeant au Comité de Pilotage dans le cadre de l'élaboration du PLUI**

### **NOMENCLATURE ACTE : 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS**

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-DCTAAJ/1-054 du 02 septembre 2014 conférant la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°121/2014 en date du 18 Décembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°122/2014 en date du 18 Décembre 2014 fixant les modalités de la collaboration des communes avec la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;

Considérant l'analyse des enjeux du territoire réalisée par la Direction Départementale des Territoires de la Moselle et présentée aux élus en date du 03 Décembre 2014 ;

Considérant le relevé de décisions de la Conférence Intercommunale des Maires du 11 Décembre 2014 visant à définir les modalités de collaboration des communes membres à la procédure d'élaboration du PLUi ;

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des modalités de collaboration retenues entre la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche et les communes membres lors du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2014 dans le cadre de l'élaboration du PLUi à savoir :

- Constitution d'un Comité de Pilotage dont la répartition des membres sera la même que celle de la répartition des communes au sein du Conseil Communautaire (les personnes déléguées n'étant pas nécessairement les élus siégeant au Conseil Communautaire) à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Achen	3
Bettviller	2
Bining	3
Etting	2
Gros-Réderching	3

Communes	Nombre de sièges
Petit-Réderching	4
Rahling	2
Rohrbach-lès-Bitche	5
Schmittviller	2

- Débats en Conférence Intercommunale des Maires.

Le Maire rappelle que le Comité de pilotage est un organe politique décisionnel spécifique dédié au PLUi qui regroupe des élus motivés par la démarche et son sens intercommunal et qui est capable de prendre des décisions et de s'extraire de la sphère purement communale, même pour des décisions « à la parcelle ».

Cet organe a un rôle prépondérant car il est garant de **l'intérêt communautaire de la démarche**.

Il définit la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi et les propose à l'arbitrage de la Conférence Intercommunale des Maires puis à la validation du Conseil Communautaire.

Le conseil municipal composé en majorité d'actifs, après en avoir délibéré :

- Souhaite connaître les horaires des réunions de la commission, ainsi que la fréquence des réunions,
- Dans l'attente d'une réponse à cette question, décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

## 10. Programme des travaux en forêt communale

### NOMENCLATURE ACTE : 3.6 ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur GROMCZYK, chargé des affaires relatives à la forêt communale.

Monsieur GROMCZYK présente le programme d'actions 2015, dressé par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :



- D'approuver le programme d'actions pour l'année 2015, qui s'élève à 1 560 € H.T. ,
- Charge le maire de l'application de cette décision.

## **11. Location de locaux professionnels pour la mairie**

### **NOMENCLATURE ACTE : 3.3 LOCATIONS**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le bail professionnel établi par la SCI « Le Moulin » pour la location de bureaux pour la mairie.

Le local proposé est situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Il a une surface de 116 m2 et se compose d'un bureau de 12 m2 et d'un espace ouvert.

Le loyer se décompose comme suit :

- Loyer principal :..... 700 € H.T.,
- TVA au taux de 20 % ..... 140 € H.T.
- Provision de charge :..... 300 € T.T.C.
- TOTAL..... 1 140 € T.T.C.

Le loyer sera révisé chaque année au premier janvier selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de révision sera l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Après avoir pris connaissance du bail, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le bail proposé,
- charge le maire de fixer le début du bail au 1<sup>er</sup> mai 2015
- charge le maire de l'application de cette décision.

## **12. Convention d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles : modification**

### **NOMENCLATURE ACTE : 7.10 DIVERS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2014 par laquelle le conseil avait décidé de rembourser les frais de déplacement des collaborateurs bénévoles intervenant dans le cadre des activités périscolaires.

Afin de pouvoir prendre en charge les frais de déplacement, il convient de modifier la convention, en précisant que la date d'effet de la convention débute rétroactivement au premier jour de l'année scolaire considérée.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de modifier la date d'effet de la délibération au premier jour de l'année scolaire considérée.

### **13. Personnel communal : modification du temps de travail**

#### **NOMENCLATURE ACTE : 4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T**

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la charge de travail de Madame Huguette CORDARY, employée en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, au service de la restauration scolaire et de l'entretien ménager de la salle polyvalente, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant pour l'adapter à la durée réelle nécessaire pour ce poste.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet créé initialement pour une durée de 20 heures par semaine par délibération du 4 février 2011, à 24 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**VU** le tableau des emplois ;

- Décide à l'unanimité
  - d'adopter la proposition du Maire,
  - de modifier ainsi le tableau des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015
  - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **14. Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Bitche/Niederbronn**

#### **NOMENCLATURE ACTE : 9.4 VOEUX ET MOTIONS**

Monsieur le Maire présente au conseil la motion proposée par le conseil municipal de Bitche, afin de demander la réouverture de la ligne ferroviaire Bitche/Niederbronn.

Après en avoir débattu,

Considérant qu'il est nécessaire pour le Pays de Bitche de disposer d'une ligne ferroviaire Bitche/Niederbronn,

Considérant que cette ligne ferroviaire répond à un besoin économique et social réel des populations locales, mais aussi des acteurs économiques,

Considérant que cette ligne contribuera aussi à développer l'attractivité générale de notre secteur,

Considérant qu'une consultation des électeurs lorrains sur la gare TGV de Vandières a été organisée par le Conseil Régional et qu'il est tout aussi important que l'avis des habitants du Pays de Bitche soit pris en compte en ce qui concerne la réouverture de cette ligne et l'adapter aux usagers par le taux de fréquence, des horaires et le confort,

Le conseil municipal

- décide par 10 voix :
  - d'émettre un avis très favorable à la réouverture de la ligne ferroviaire Bitche/Niederbronn,
  - de demander que l'avis des habitants du Pays de Bitche soit pris en compte,
  - de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente motion :
    - à la Région Lorraine et à la Région Alsace,
    - aux parlementaires du Département,
    - au maire de Bitche.

Messieurs Gilles BOTZUNG et Jean-Martin NEU s'abstiennent.

## **15. Demandes de subvention**

### **NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS**

#### **A. Acquisition d'un tracteur**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que le petit tracteur utilisé par les services techniques est hors d'usage.

Par sa taille et sa maniabilité, ce véhicule est indispensable aux travaux communaux. Il propose donc d'acquérir un nouveau véhicule équipé, dont le coût est estimé à 31 000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition d'un tracteur équipé pour les besoins des services communaux
- Décide d'inscrire la dépense de 31 000 € au budget primitif 2015,
- Sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,
- S'engage à couvrir le montant de la dépense qui ne pourrait être couvert par les subventions par des fonds libres ou par un emprunt.

## **B. Acquisition d'une piste de danse**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remplacer la piste de danse devenue dangereuse en raison de son état de vétusté, lié à une utilisation intensive.

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 12 000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition d'une piste de danse
- Décide d'inscrire la dépense de 12 000 € au budget primitif 2015,
- Sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,
- S'engage à couvrir le montant de la dépense qui ne pourrait être couvert par les subventions par des fonds libres ou par un emprunt.

## **C. Demande de subventions des associations**

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

### **SAPEURS POMPIERS**

La prise en charge de la cotisation à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers pour les membres du centre d'intervention de Petit-Réderching qui s'élève à 800 euros.

### **ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX**

Le conseil municipal décide d'adhérer pour toute la durée du mandat. Pour 2015, la cotisation s'élève à 100 €.

### **AMICALE DES AGENTS TERRITORIAUX DU PAYS DE BITCHE**

Une subvention annuelle de 50 €

Les autres demandes sont rejetées :

- Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle,
- Association Proximité,
- Ecole de musique du Pays de Bitche,
- AFMTELETHON,
- La Prévention Routière.

## **16. Divers**

### **NOMENCLATURE ACTE : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal dans sa délibération du 31 octobre 2012 et du 25 avril 2014 prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les articles 2122-17 et L2122-19, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DECISION N° 2015-DEC-01

Nomenclature ACTES : 2.3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753515S0001** portant sur l'immeuble **sis section 2, parcelle 315**, 13, rue Sainte Croix.

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753515S0002** portant sur l'immeuble **sis section 4, parcelle 460/453**, 3 Impasse Bellevue.

#### **BRANCHAGES**

Le conseil municipal décide d'ouvrir la décharge de la Redoute pour les gros volumes de branchages destinés au broyage, le premier samedi du mois, de 15 h à 17 h, à compter du mois d'avril, et d'en informer la population par le biais du bulletin et du site internet.

Il rappelle que seules les branches d'arbres seront autorisées sur le site, les autres déchets verts étant acceptés à la déchetterie (les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les déchets de jardin des particuliers).

Tous les points à l'ordre du jour étant débattus, le maire lève la séance à 21 h 55.

### **Table des matières**

<b>Séance du 27 mars 2015</b> .....	1
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015 .....	1
2. Comptes administratifs 2014.....	2
<b>NOMENCLATURE ACTE : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)</b> .....	2
a) Budget principal .....	2
b) Budget lotissement Bellevue .....	2
c) Budget lotissement A l'Orée des Champs.....	3
3. Comptes de gestion 2014 .....	3
<b>NOMENCLATURE ACTE : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)</b> .....	3
4. Affectation des résultats 2014 : budget principal.....	4
<b>NOMENCLATURE ACTE : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)</b> .....	4
a) Budget principal .....	4
5. Vote des taux des trois taxes directes locales .....	5
<b>NOMENCLATURE ACTE : 7.2 FISCALITE</b> .....	5
6. Budgets primitifs 2015 .....	5
<b>NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)</b> .	5
<b>a) Budget principal</b> .....	5
<b>b) Budget lotissement Bellevue</b> .....	5

<b>c) Budget lotissement A l'Orée des Champs</b> .....	6
7. Vente d'un terrain au lotissement.....	6
NOMENCLATURE ACTE : 3.2 Aliénations .....	6
<b>Lot n° 21</b> .....	6
8. Demande de subvention pour acquisition d'une collection de livres.....	7
NOMENCLATURE ACTE : 7.5 Subventions.....	7
9. Désignation des représentants de la commune siégeant au Comité de Pilotage dans le cadre de l'élaboration du PLUI.....	7
Nomenclature acte : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols .....	7
10. Programme des travaux en forêt communale.....	8
Nomenclature acte : 3.6 Actes de gestion du domaine privé.....	8
11. Location de locaux professionnels pour la mairie .....	9
Nomenclature acte : 3.3 Locations .....	9
12. Convention d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles : modification .....	9
Nomenclature acte : 7.10 Divers .....	9
13. Personnel communal : modification du temps de travail.....	10
Nomenclature acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.....	10
14. Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Bitche/Niederbronn .....	10
NOMENCLATURE ACTE : 9.4 Voeux et motions .....	10
15. Demandes de subvention .....	11
Nomenclature acte : 7.5 Subventions.....	11
Acquisition d'un tracteur .....	11
Acquisition d'une piste de danse .....	12
Demande de subventions des associations .....	12
Sapeurs Pompiers .....	12
Association des Maires Ruraux.....	12
Amicale des agents territoriaux du Pays de Bitche.....	12
16. Divers .....	12
Droit de preemption urbain.....	12
Branchages.....	13

Suivent les signatures

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
<i>Mme BACH Sandrine</i>	
<i>M. BOTZUNG Gilles</i>	
<i>Mme CHATILLON Laurette</i>	
<i>M. DERR Vincent</i>	
<i>Mme ESCHENBRENNER Alexandra</i>	
<i>M. FINKLER Dominique</i>	
<i>M. GROMCZYK Raymond</i>	
<i>M. HOUTH Gilbert</i>	
<i>M. NEU Armand</i>	
<i>M. NEU Jean-Martin</i>	
<i>M. PETIT Yvon</i>	
<i>Mme SCHULLER Marie-Jeanne</i>	
<i>Mme STAEHLE Eliane</i>	
<i>Mme WOTHKE Laurence</i>	
<i>Mme ZINS Florence</i>	